

Question posée par M. Alexis Corbière

Député de la Seine-Saint-Denis
Circonscription de Bagnolet – Montreuil

Adressée à M. Nicolas Hulot

Ministre de la Transition écologique et solidaire

Destruction des forêts primaires en France

M. Alexis Corbière attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur la nécessité de protéger les quelques forêts primaires que le pays possède encore sur son territoire. Ces forêts sont des niches écologiques, restées jusqu'à présent protégées des activités humaines. En France, on n'en recense plus que 7500 hectares, soit à peine 0,2% de la surface boisée totale.

À ce jour, seule une infime partie de ces quelques forêts primaires encore répertoriées sur notre territoire national est officiellement protégée. C'est le cas par exemple de la Réserve Naturelle du Grand Ventron, située dans les Vosges et créée en 1989. Mais les autres forêts primaires, qui ne font pas l'objet de protection ou de réglementation particulière, demeurent donc menacées par différentes activités humaines qui bouleversent leur écosystème et remettent parfois en cause jusqu'à leur survie.

Pourtant, ces forêts sont une extraordinaire richesse naturelle et biologique. Des espèces animales et végétales indigènes, qui ne peuvent vivre autre part, y résident. Ces espaces abritent 25% d'espèces en plus que les forêts exploitées, et c'est toute cette biodiversité que le Député suggère de mieux protéger.

La destruction d'une forêt primaire est irréversible. Car même dans le cas où des arbres seraient replantés sur le même périmètre, les propriétés naturelles de cette forêt nouvelle ne seront plus jamais les mêmes. Dans le monde, c'est environ 15 millions d'hectares de forêts primaires qui sont déboisés chaque année, soit l'équivalent de la superficie de l'Angleterre. À ce rythme, les forêts primaires pourraient disparaître d'ici 2020. Il est donc de la responsabilité de la France de préserver ces lieux exceptionnels, en interdisant toute activité susceptible de nuire à la sauvegarde de leur écosystème.

Le député demande donc au Ministre quelles sont les mesures qu'il compte mettre en place afin de protéger les forêts primaires françaises.